

Conditions générales pour des prestations de services

Les conditions générales pour des prestations de services présentent les droits et obligations de SASU **AIRES 4D**, société spécialisée dans l'aménagement et la transition durable, sise 940, Avenue des Nations Unies 59270 BAILLEUL, immatriculée au RCS de Dunkerque sous le n° SIRET 94876505200014, et ci-après désignée sous le terme « Nous » ou par sa dénomination d'une part,

et toute personne physique ou morale, agissant dans le cadre d'une activité professionnelle ci-après désigné par le terme « Client ».

Article 1 : Objet

Les présentes conditions visent à définir les modalités dans lesquelles Nous accomplirons nos prestations.

Article 2 : Devis préalable

Pour toute intervention un devis écrit sera établi d'une validité d'un mois, durant lequel le Client pourra choisir de ne pas contracter ou de contracter. Ce devis précisera les coordonnées du Client, le détail des prestations, le détail des produits nécessaires ainsi que le coût total de l'intervention exprimé hors taxes et toutes taxes comprises.

La réalisation du devis est payante, les prix seront communiqués au Client de manière écrite. Ce coût du devis sera déduit de la facture si le Client contracte avec Nous.

Article 3 : Acceptation

La mention manuscrite « bon pour accord », la date, la signature d'une personne habilitée à représenter le Client ainsi que le cachet du client a valeur d'acceptation du devis. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales lors de la validation du devis et les accepte. Les présentes conditions s'appliquent dès l'acceptation par le Client du devis.

Un échange entre les parties aura lieu pour déterminer le lieu, la date les modalités de la prestation. Il listera le matériel nécessaire à l'exécution de la prestation.

Article 4 : Nature des prestations, date et lieu de la prestation

Les prestations que Nous fournissons ont pour but :

- Le développement de projets de territoires et d'énergies renouvelables
- L'efficacité et la sobriété énergétiques
- La modélisation 2D et 3D

Cette liste n'est pas exhaustive et Nous nous réservons le droit, d'ajouter, de supprimer ou de modifier tout service, si Nous le jugeons nécessaire, le Client sera informé de ces modifications si elles ont un impact sur lui.

Nous intervenons suite à une demande du Client. La date et le lieu d'exécution des prestations sont convenus au préalable d'un commun accord par téléphone entre Nous et le Client.

Article 5 : Tarifs applicables

Les tarifs applicables aux prestations seront portés à la connaissance du Client avant toute intervention dans le devis. Les prix s'entendent hors taxes (HT), ils seront majorés du taux de TVA applicable au jour de la commande.

En cas d'accord par le Client du devis établi, AIRES 4D se réserve le droit de demander un acompte sur la commande, selon l'importance du tarif global, auquel cas cela sera écrit explicitement sur le devis.

Les déplacements dans un rayon de 30 km autour de Bailleul sont inclus dans le prix total du devis. Au-delà, un forfait déplacement supplémentaire sera appliqué et détaillé dans le devis.

Article 6 : Modalités de règlement , pénalités de retard, frais de recouvrement

a) Modalités de règlement

La ou les prestations commandées débiteront après paiement et encaissement de l'acompte le cas échéant.

Les factures sont payables par virement bancaire (les coordonnées bancaires du Prestataire sont indiquées sur chacune des factures) à réception et au plus tard 30 jours après son leur émission.

b) Frais de recouvrement

Conformément aux articles 441-6 c. com. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

c) Pénalités de retard

Le défaut de règlement, total ou partiel, dans les délais prévus à l'article 6 a) engendrera de plein droit, sans envoi d'une mise en demeure préalable, l'application du taux d'intérêt légal majoré de 15 points.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de l'émission de la facture non honorée.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance de la facture sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Les pénalités sont exigibles sans qu'aucun rappel soit nécessaire.

Conformément à l'article L. 441-10 du code de commerce, elles courent de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le trente et unième jour suivant la date de l'exécution de la prestation de service.

La demande de paiement de cette pénalité sera mensuelle.

Article 7 : escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Article 8 : annulation, rétractation

S'agissant de services personnalisés, réalisés en fonction des spécifications formulées par le Client, aucun droit de rétractation n'est possible, à compter de la signature du devis, et le paiement intégral de l'intégralité de la prestation est dû sans préjudice du droit pour Nous de réclamer l'attribution de dommages et intérêts.

Article 9 : réclamations

Les réclamations sur la non-conformité des prestations effectuées doivent être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 8 jours de la livraison de la prestation ; passé ce délai aucune réclamation ne sera acceptée sous réserve des garanties légales.

Article 10 : limites d'intervention et résiliation

a) Limites d'intervention

Nous nous réservons le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de toute Prestation convenue si :

- Nous jugeons que les conditions de travail risquent de mettre en danger notre sécurité ou celle d'autrui.
- La demande du Client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur.

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans le cas d'un refus d'intervention ou d'une cessation de la prestation de Notre part, aucun dommage et intérêt ne pourra être réclamé par le Client, seules les sommes déjà versées au titre de paiement seront dues.

Concernant l'utilisation de l'outil drone pour les prestations ; un report de la date d'intervention pourra être effectué jusqu'au jour même d'intervention si des paramètres / facteurs climatiques prévus ou constatés sur site le nécessitent : vitesse de vent supérieur à 25 km/h, présence de bruine, de brouillard, de pluie (liste non exhaustive), et ce dans l'intérêt des deux parties ; limite du risque par rapport au matériel et de la baisse de qualité des prestations dues à la baisse de la qualité des images qui seraient transmises par drone.

b) Résiliation

En cas de non-respect par le Client de ses obligations, AIRES 4D pourra résilier le contrat à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, s'il n'a pas été remédié aux manquements. Cette résiliation rendra exigible l'intégralité des sommes dues par le Client jusqu'au terme de la mission.

La résiliation anticipée par le Client après commande rend exigible l'intégralité des sommes dues par le Client jusqu'au terme de la mission.

En cas de résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties pour force majeure, AIRES 4D établira un décompte des diligences effectuées et des sommes dues. Ce décompte devra être réglé sans délai par le Client.

Article 11 : obligations du Client

En outre le Client s'engage à régler le prix de la prestation suite à son exécution dans les conditions prévues à l'article 6.

A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, le contrat sera résolu de plein droit si bon semble à AIRES 4D et les acomptes déjà versés nous resteront acquis sans préjudice de tous dommages et intérêts que pourra réclamer AIRES 4D.

D'autre part, à ce titre, si le Client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, AIRES 4D se réserve le droit de revendiquer les impayés, dans le cadre de la procédure collective.

Article 12 : Propriété

Les études, plans, avant-projets, projets, solutions techniques, devis et documents remis ou envoyés par AIRES 4D demeurent la propriété de cette dernière, même s'ils ont été établis en collaboration et/ou en concertation avec le Client.

Ils ne peuvent donc être révélés, transmis ou revendus à des tiers, sous quelque motif que ce soit.

Article 13 : clause exonératoire de responsabilité

Les prestations que réalise AIRES 4D ne sont soumises qu'à une simple obligation de moyens et non à une obligation de résultat.

Il est convenu que Notre responsabilité, peut être engagée uniquement pour les dommages directs et prévisibles résultant d'une prestation. Est exclue l'indemnisation des dommages indirects subis par le Client

a) Fait du client

Nous ne serons en aucun cas responsables des dommages causés par une éventuelle inexécution par le Client de ses obligations, ou des dommages causés par une entreprise tierce qui serait missionnée pour réaliser les travaux des projets préconisés dans le cadre des prestations du présent contrat (amélioration de l'habitat, développement de projets énergétiques, etc.).

Aussi, les produits des prestations faisant objet du présent contrat étant uniquement dédiés à l'aide à la décision et aux préconisations de travaux et projets ; suite au développement de projets d'énergies renouvelables ou de travaux d'économies d'énergies ; les éventuels défauts de résultats et/ou de performance ainsi que de leurs conséquences financières au regard de la rentabilité et/ou d'écart de prix, ne sauraient être imputés à AIRES 4D, ni les conséquences de variation de production inhérente à la nature même de la source utilisée (photovoltaïque, etc.).

b) Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de AIRES 4D.

Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de AIRES 4D faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de l'élaboration ou de l'expédition des prestations. Constituent notamment des cas de force majeure, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de AIRES 4D ou celle de l'un de nos fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées. Dans de telles circonstances, Nous préviendrons le Client, par écrit, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant AIRES 4D et le Client étant suspendu de plein droit, sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat conclu par AIRES 4D et le Client pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant Ledit contrat.

Article 14 : confidentialité

Les parties s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support, échangée dans le cadre de la prestation, et ce pendant toute la durée du contrat ainsi que 3 (trois) après son échéance.

En conformité avec le règlement n°2016/679, dit Règlement général pour la protection des données (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les données à caractère personnel recueillies sur le client font l'objet d'une déclaration auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) de l'entreprise. Elles sont exclusivement à usage interne de l'entreprise.

Les données personnelles collectées par l'entreprise peuvent l'être pour différentes finalités, selon les formulaires de recueil concernés. Principalement, il s'agit de la gestion des demandes d'information. Les données sont conservées pendant toute la durée de la relation établie, et jusqu'à 3 ans maximum après, selon la nature de la relation concernée.

Les données ainsi collectées ne seront ni cédées, ni échangées ou louées. Conformément aux textes susvisés, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, de suppression, de limitation ou de portabilité portant sur les données vous concernant. Ces droits peuvent être exercés en vous adressant au Délégué à la Protection des Données, en précisant dans l'objet du courrier « Droit des personnes » et en joignant la copie de votre justificatif d'identité :

- soit directement sur le site, par courriel : contact@aires4D.com
 - soit en écrivant à : SASU AIRES 4D – 940, avenue des Nations Unies 59270 BAILLEUL
- Pour plus d'informations sur vos droits, consultez le site cnil.fr et si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Article 15 : référencement

Le Client accepte que AIRES 4D puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre de la présente prestation.

Le Client accepte que les illustrations des prestations réalisées pourront être utilisées sur tout type de support publicitaire de l'Entreprise au niveau national comme international.

Article 16 : compétence et droit applicable

Pour toutes les tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du Contrat, les Parties conviennent que le litige sera tranché, par le tribunal de commerce de Lille.

La loi applicable est la loi française.